



PRÉFET DE LA NIEVRE

**Direction du pilotage interministériel**

**Pôle Environnement et Guichet unique ICPE**

**INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Elaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT)  
prescrit pour l'établissement FINAGAZ**

**Communes de GIMOUILLE et de CHALLUY**

Il sera procédé, du lundi 23 janvier au vendredi 24 février 2017 inclus, à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques prescrit pour l'établissement FINAGAZ, situé sur le territoire de la commune de GIMOUILLE.

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, situé autour du lieu d'implantation de l'exploitation, et qui peuvent être concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, soit :

- la commune de CHALLUY
- la commune de GIMOUILLE

Le dossier d'enquête publique sera déposé dans chacune des mairies désignées ci-dessus et pourra être consulté par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête ou par un membre de la commission d'enquête, sera déposé dans chacune des mairies de GIMOUILLE et de CHALLUY, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au président de la commission d'enquête, M. Gérard GUILLAUMIN, à la mairie de GIMOUILLE, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées à la Préfecture de la Nièvre par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête sera consultable sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr).

.../...



Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Dijon :

Président : M. Gérard GUILLAUMIN, directeur de la DDTE en retraite

Membres titulaires : M. Dominique LAPREVOTTE, officier de gendarmerie en retraite et M. Claude BIANCALANA, fonctionnaire en retraite

Membre suppléant : M. Jean-François BLANCHOT, chef d'établissement scolaire en retraite

Au moins un de membres de la commission se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de GIMOUILLE les :

- lundi 23 janvier 2017 de 8H00 à 11H00
- samedi 11 février 2017 de 9H00 à 12H00
- vendredi 24 février 2017 de 14H00 à 17H00

ainsi qu'à la mairie de CHALLUY les :

- mardi 31 janvier 2017 de 14H00 à 17H00
- vendredi 10 février 2017 de 14H00 à 17H00
- jeudi 16 février 2017 de 9H00 à 12H00

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la DREAL Bourgogne Franche-Comté - Service Prévention des risques - Département Risques accidentels- TEMIS – Technopole Microtechnique et Scientifique - 17E rue Alain Savary – BP 1269 25005 BESANCON CEDEX - Mme Céline PICOT : 03 45 83 22 43).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à la préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi qu'aux mairies de GIMOUILLE et de CHALLUY, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

